

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF2129

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier et Mme Youssouffa

ARTICLE 26

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones à faible émission (ZEE) créent une injustice majeure face à la pollution et la qualité de l'air entre les habitants des grandes agglomérations visées par l'article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales où les émissions sont régulées, et les habitants de la périphérie où se déporte la pollution.